

# S'y retrouver dans le budget régional

## Formation sur le budget régional bruxellois auprès d'un groupe de base de Vie Féminine sur la question de la politique de lutte contre les violences conjugales en Région de Bruxelles-Capitale

*Periferia - 2010*

*A l'occasion d'une action menée par Vie féminine Bruxelles en collaboration avec le Monde selon les femmes qui portait sur la politique de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de lutte contre les violences conjugales, Periferia a donné une formation en deux temps à un groupe de base. Le premier volet portait sur les institutions bruxelloises dans le contexte institutionnel belge suivi d'une formation sur le budget de la RBC.*

### Contexte

---

Pendant un an, un groupe de base constitué de femmes actives au sein de Vie Féminine Bruxelles s'est donné comme mission d'analyser la politique régionale de lutte contre les violences conjugales. Le groupe a rapidement identifié l'angle budgétaire afin d'affiner son analyse et d'être ainsi en mesure de rédiger un plaidoyer à l'adresse des responsables politiques bruxellois qui serait présenté lors d'une journée qui a eu lieu le 24 novembre sous la forme d'une manifestation sur les marches de la bourse au matin et d'un débat avec des responsables politiques l'après-midi.

### La démarche

---

La formation animée par Periferia a abordé plusieurs éléments d'une « *alphabétisation budgétaire* » qui était constituée des points suivants :

- l'élaboration du budget régional bruxellois par l'exécutif et l'administration
- le vote par le parlement
- la révision du budget : quand, par qui, comment
- l'élaboration du prochain budget

## Le budget, outil d'une politique

---

Cette formation avait pour but d'amener le groupe à situer le budget comme un outil d'une politique mise en œuvre par le pouvoir exécutif sur laquelle on peut assurer un droit de regard citoyen. On a donc procédé en deux temps :

### Periferia – Vie Féminine – Le Monde selon les femmes

Budget bruxellois, un outil de lutte contre les violences faites aux femmes : introduction au contexte institutionnel de la Région de [Bruxelles-Capitale](#)

Budget BCC - Periferia - 9/6/10

### Periferia – Vie Féminine – Le Monde selon les femmes

9 juin 2010

Budget bruxellois, un outil de lutte contre les violences faites aux femmes

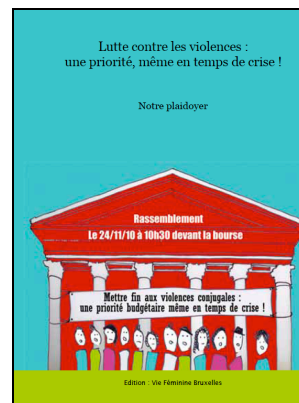
La **première formation** (Budget bruxellois : Introduction au contexte institutionnel de la Région de Bruxelles-Capitale) a permis de resituer les institutions bruxelloises dans le contexte belge. L'objectif était de distinguer les divers pouvoirs (exécutif-administration, législatif, leurs rôles, leur rapport aux budgets) afin de mieux cerner qui élabore le budget et qui l'utilise. Le but de cette formation était d'arriver à identifier qui contacter quand on est un groupe de citoyens qui veut interpeller les responsables politiques sur la lutte contre les violences conjugales.

La **deuxième formation** (Budget bruxellois, un outil de lutte contre les violences faites aux femmes) a porté spécifiquement sur le budget régional, avec deux préoccupations :

- expliquer son fonctionnement
- (élaboration, acteurs, cycle)
- faire comprendre le message : le budget régional est constitué de nos impôts → on a donc le droit en tant que citoyen de s'y intéresser !

Les power points intègrent chaque fois les réactions du groupe de base qui ont été notées au fur et à mesure de la formation. Nous avons noté les remarques, les réflexions et les apprentissages du groupe. Ce sont donc des outils dynamiques.

Les connaissances acquises au cours de ces deux formations ont été reprises sous forme synthétique dans le plaidoyer publié par Vie féminine : « Lutte contre les violences : une priorité même en temps de crise ! » rédigé par Irène Kaufer et destiné aux responsables politiques de la Région de Bruxelles-capitale. Ce plaidoyer est disponible sur le site de Vie Féminine – Bruxelles (<http://viefeminine.be/spip.php?rubrique52>).



## Periferia – Vie Féminine – Le Monde selon les femmes

9 juin 2010

Budget bruxellois, un outil de lutte contre  
les violences faites aux femmes:  
introduction au contexte institutionnel  
de la région Bruxelles-Capitale

Budget RBC - Periferia - 9/6/10

1

## Le parlementaire bruxellois : un bref rappel

La Belgique est un Etat **fédéral**

La Belgique est une **monarchie**

La Belgique est une démocratie  
**représentative** et **parlementaire**

La Belgique est un **Etat de droit**

2

- La Belgique est un Etat fédéral :
  - Trois régions :
  - la Région flamande,
  - la Région wallonne et
  - la Région de Bruxelles-Capitale

3

## Trois pouvoirs

- L' exécutif : le gouvernement
- Le législatif : le parlement
- Le judiciaire : les cours et tribunaux

4

## Parlement Majorité et opposition

- La **majorité parlementaire** est composée des députés régionaux bruxellois qui appartiennent aux mêmes partis que ceux qui constituent le gouvernement. En Belgique le gouvernement est souvent composée de coalition : plusieurs partis se réunissent pour former un gouvernement.
- **L'opposition** est composée des parlementaires issus des partis qui ne sont pas dans le gouvernement.

5

## Le parlement de la région de Bruxelles-Capitale

- Le parlement bruxellois est une assemblée démocratique composée de 89 élus issus du suffrage universel : les députés régionaux bruxellois.
- Ils sont élus pour 5 ans aux élections régionales bruxelloises sur des listes séparées en fonction de leur appartenance linguistique.
  - Deux groupes linguistiques
    - 72 élus francophones
    - 17 élus néerlandophones

6

- Sur le territoire régional vivent des francophones et des néerlandophones. La Communauté flamande et la Communauté française de notre pays y exercent donc leurs compétences pour les matières dites communautaires (culture, enseignement, aide aux personnes, santé).

7

- Pour permettre à chacune des deux Communautés de mener des politiques communautaires spécifiquement bruxelloises, limitées au territoire des 19 communes, trois institutions particulières ont été créées
  - La Commission communautaire française (COCOF)
  - La Commission communautaire flamande (VGC)
  - La Commission communautaire commune (COCOM)

8

## Que fait le parlement bruxellois?

- Il **légifère** : il délibère et adopte des textes qui vont déterminer et orienter les grands axes de la politique régionale. A noter : le parlement bruxellois vote des ordonnances (= des lois au niveau fédéral)
- Il adopte les **budgets** (il donne au gouvernement les moyens d'appliquer sa politique)
- Il **contrôle** le gouvernement régional qu'il a mis en place. Il vote la motion de confiance – en début de législature, le gouvernement rédige sa déclaration de politique régionale. Le parlement vote cette déclaration. Il donne ainsi son approbation au gouvernement.
- En cours de législature, le parlement peut voter une **motion de défiance**. Il dit au gouvernement qu'il n'a plus sa confiance. Celui-ci est alors renvoyé et de nouvelles élections sont organisées.

9

## Le parlement bruxellois vote les lois (ordonnances)

- par la majorité = on appelle ce texte de loi un **projet**. Les parlementaires font voter des lois qui permettent à l'exécutif de mettre en œuvre sa politique. Le projet de loi est déposé par un parlementaire de la majorité.
- Par l'opposition : l'opposition fait voter des lois qui correspondent à leurs idées politiques. Moins de chances d'être votées car l'opposition est par définition minoritaire. On appelle ce texte de loi une **proposition**.

10



## Les matières parlementaires

- Le parlement bruxellois est compétent pour :
  - l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la rénovation urbaine,
  - le logement
  - les travaux publics, les transports en commun régionaux,
  - la politique économique et le commerce extérieur,
  - l'emploi régional
  - l'environnement
  - l'énergie, dont la distribution locale d'électricité et de gaz,
  - la recherche scientifique se rapportant aux matières régionales,
  - les relations internationales dans les matières énumérées ci-avant.
  - la politique agricole

Donc le Parlement est surtout compétent pour les matières dites territoriales. Les matières concernant les personnes relèvent des communautés et donc des commissions communautaires.

11

## Les commissions parlementaires

- 7 commissions permanentes ont été constituées au sein du parlement bruxellois spécialisées chacune dans plusieurs matières.
- Ces commissions sont composées de députés bruxellois de tous les partis.
- En commission, les députés discutent en détail du projet ou de la proposition de loi.
- Une fois que la commission a terminé l'examen du texte, le parlement se réunit pour le voter.
- Une fois voté, le texte doit être sanctionné par le gouvernement. Le texte devient alors une loi valable pour Bruxelles. Ce texte est publié dans le Moniteur belge.
- En commission, la priorité est donnée au budget et aux projets d'ordonnance.
- Les commissions entendent, selon le cas, les membres du gouvernement, l'auteur de la proposition examinée ou toute personne qu'elles jugent utile de consulter; elles nomment un de leurs membres en qualité de rapporteur, pour faire rapport à l'assemblée.
- Lorsque la commission a terminé l'examen d'un projet ou d'une proposition, celui-ci est examiné ensuite par le parlement en séance plénière. Et puis voté.

12

## Les compétences des commissions communautaires bruxelloises

- La COCOF est compétente pour :
  - Les matières de santé, aide sociale, la culture, ...
  - La COCOF a sa propre assemblée (pouvoir législatif) composé des élus du parlement bruxellois francophones
  - La COCOF a également un collège (pouvoir exécutif). Ce collège est composé des ministres bruxellois compétents pour les matières de la COCOF.
- La VGC est l'équivalent néerlandophone de la COCOF
- La COCOM est compétente pour les institutions qui ne relèvent ni de la COCOF ni de la VGC
- La COCOM a sa propre assemblée composée des parlementaire (pouvoir législatif)
- La COCOM a également un collège (pouvoir exécutif)

13

## Les commissions parlementaires

- Aucun Bruxellois ne peut être obligé à choisir d'appartenir à l'une ou l'autre communauté.
- C'est pour cela que les décrets de la communauté française ou flamande ne portent que sur les institutions bruxelloises et non sur les personnes.
- Trois Commissions communautaires
  - La COCOF
  - La VGC
  - La Cocom

14

## COCOF

- = Assemblée (organe législatif) nommée Parlement francophone bruxellois, constituée des 72 membres du groupe linguistique francophone du Parlement de la Région
- + un Collège (organe exécutif) constitué des Ministres et des Secrétaires d'Etat francophones du Gouvernement de la Région.

15

## Compétences de la COCOF

- Culturelle
- enseignement
- Sports
- Formations professionnelles
- ...

16

- VGC = la COCOF pour les Flamands de Bruxelles

17

## COCOM

- règle et gère les matières communautaires communes aux deux communautés de la Région. Son parlement, appelé Assemblée réunie, est composé des deux groupes linguistiques du Conseil de la Région. Les 89 députés bruxellois siègent donc à la fois au Conseil de la Région et à l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

18

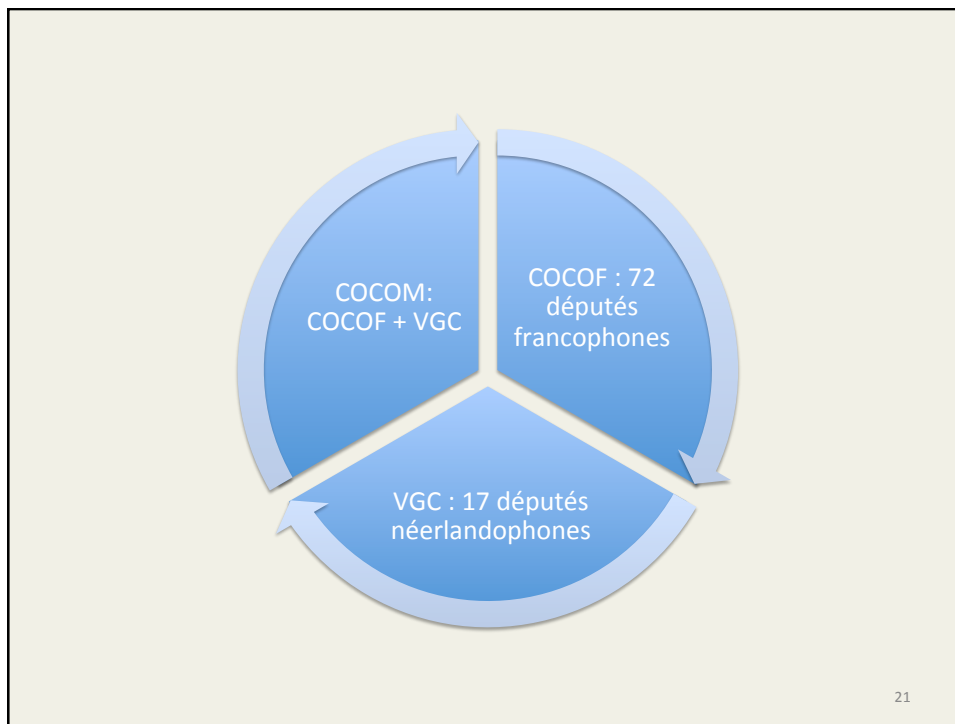
- Le pouvoir exécutif est assuré par le Collège réuni et rassemble les ministres du Gouvernement de la Région.
- Le Collège réuni est présidé par le Ministre-Président du Gouvernement (voix consultative).

19

## Compétences de la COCOM

- politique de la santé (politique de dispensation des soins dans et en dehors des institutions de soins, éducation sanitaire, médecine préventive).
- l'aide aux personnes (politique familiale, politique sociale, handicapés, troisième âge, jeunesse, immigrés, aide sociale aux détenus, etc. ...).

20



## Fonctions du parlement bruxellois

- Il **nomme les membres du gouvernement** : cinq ministres qui forment le gouvernement de la Région, et de trois secrétaires d'Etat régionaux
- Il **contrôle l'exécutif** (= le gouvernement bruxellois)
  - Comment : il vote le budget (ce que le gouvernement veut dépenser pour appliquer sa politique)
  - Il vote les comptes (ce qui a été dépensé par le gouvernement)

Il vote les **motions de confiance** (le parlement approuve la déclaration de politique générale de l'exécutif ou de méfiance (le parlement n'approuve pas la politique de l'exécutif et donc renvoie celui-ci. On doit organiser de nouvelles élections.) Les rapports entre le parlement et le gouvernement

Les députés régionaux bruxellois exercent également leur mission de contrôle par le biais (en séance publique) **d'interpellations, de questions orales ou de questions d'actualité ou encore par le biais de questions écrites** (qui sont publiées dans un bulletin périodique), qu'ils adressent au gouvernement ou aux secrétaires d'Etat.

### Le vote du budget

- Les budgets des recettes et dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale sont examinés d'abord par la commission des finances puis ils sont examinés en séance plénière. Ils disposent toujours de la priorité. Pour le reste, la procédure est identique à celle applicable à tout autre projet d'ordonnance.
- La Région de Bruxelles-Capitale dispose de ressources propres, fiscales et non fiscales.

## Periferia – Vie Féminine – Le Monde selon les femmes

9 juin 2010

Budget bruxellois, un outil de lutte  
contre les violences faites aux femmes

Budget RBC - Periferia - 9/6/10

1

## Objectifs de la formation

- Comprendre ce qu'est un budget public
- Comprendre de quoi il est composé = recettes et dépenses
- Comprendre le cycle d'un budget = année passée, en cours, suivante
- Comprendre à quoi et à qui il sert
- Comprendre quels acteurs conçoivent et utilisent le budget
- Comprendre qui on peut interpeler dans le cadre de notre militantisme

Budget RBC - Periferia - 9/6/10

2



## Pourquoi se poser la question du budget?

- Comprendre d'où vient l'argent public
- Comprendre à quoi il est affecté
- Disposer de données de base précises
- Comprendre les procédures
- Analyser les orientations politiques

## 3 axes de la formation

I. Le budget d'un ménage	II. Le budget régional bruxellois	III. Que pouvons-nous en faire?
Budget des participantes	Traduction en termes de moyens financiers de la politique du GVT	Quelle priorité politique peut-on dégager?
	Acteurs	A qui on va s'adresser
	Cycle	Quand on peut exercer une influence
	Moyen -Solidarité (impôts) -Principe d'égalité	Droit de regard démocratique! -Compréhension -répartition

## Budget, ça évoque quoi pour vous?

- Argent, reçu, dépensé, épargné sur une période donnée
- Somme d'argent prévue pour réaliser un projet
- Dépenses par rapport aux revenus dont on dispose
- Prévision de recettes et dépenses
- Sommes à prévoir pour achat important

## A retenir...

- Le budget représente la totalité de l'argent pour gérer mon économie, ce que j'ai comme pouvoir d'achat
- Le budget sert aussi pour récolter une somme d'argent économisée pour un projet

## Bilan comptable

- Le budget est une prévision de dépenses
- Bilan : on voit où on en est mais c'est toujours pendant ou après.
- Le budget est toujours **PREVISIONNEL** càd antérieur à la dépense
- Contrairement au bilan : c'est fait, c'est dépensé.

### I. Qu'y a-t-il dans le budget d'un ménage ?

- Revenus
  - Entrées : revenus, salaire, allocations, revenus de remplacement, héritage, retour sur investissements, intérêt sur l'épargne, économie parallèle, solidarité familiale, gains du jeu, emprunt, ...

- Selon le budget, on peut décider des affectations de l'argent dont on dispose.
- On identifie les dépenses fixes et les dépenses variables.
- En fonction de ce qui reste une fois qu'on a payé toutes les dépenses, on peut faire des choix selon les envies, les priorités
- Suivi comptable : en cours d'année. Où en est-on? Dépasse-t-on notre budget? Et si un imprévu nous tombe dessus?
- → rééquilibrage du budget, budget en équilibre (retrées couvrent dépenses)

## Un budget bien géré

- Ex. emprunt : bien gérer un budget c'est penser à l'avenir – comment rembourser l'emprunt? Les investissements?
- Avec les revenus de l'année en cours, être en mesure de payer les dépenses futures = savoir anticiper!

## II. Le budget régional bruxellois

- Prévission de l'ensemble des recettes et de dépenses de la région (RBC)
- Pour faire « marcher » la Région, ses institutions
- Pour assumer ses missions : compétences reconnues par le fédéral
- - compétences de la Région : prévues dans la loi
  - Missions : selon des priorités établies en fonction de besoins
  - Le gouvernement régional détermine ces priorités dans la déclaration gouvernementale votée au Parlement

## Le cycle budgétaire

- Durée de la législature régionale : 5 ans
- Mais durée du budget : 1 an – du 1/1 au 31/12
- Année politique : +/- septembre jusque vacances en juillet
- CREATION DU BUDGET EN 2009 (bilan de 2008) **intervention à ce niveau-ci car on est au début de la législature.**
- Bilan de l'année précédente :
  - Ce qu'on a fait
  - Ce que veut faire
  - Ce qu'on a comme moyens pour le faire
  - identifier les frais fixes
  - Analyse des besoins
  - Prévission : recettes

## Le budget

- Le budget de la RBC
  - Qu'est-ce qu'un budget?
    - Estimation précise des recettes et dépenses pour une durée d'un an
    - Le budget est valable par année civile (1/1 au 31/12)
    - Le budget est la règle à suivre pour le pouvoir exécutif et l'Administration régionaux (ils ne peuvent pas dépenser d'argent sans budget établi et voté!)

## Ce que fait le budget régional

- Le budget stipule toujours :
  - les recettes et les dépenses probables pour une période déterminée (un an)
  - Attention ! Il est revu en cours d'année car les données évoluent - révision budgétaire à la moitié de l'année.

- Contrôles intermédiaires : suivre les recettes perçues et les dépenses réalisées
- Révision budgétaire à la moitié de l'année (en été)
- Au 31/12/2010 : Bilan de l'année
- Et si on veut intervenir sur le budget en tant que citoyen?
  - On peut faire pression de manière annuelle – a-t-on dépensé ce qui était prévu? A bon escient? Ne faut-il pas plus de moyens?
  - Intervenir lorsque le budget de l'année suivante est en préparation

- 
- Élection législature 2009 – 2014
  - Début de législature
    - Consultation du gouvernement qui invite la société civile lors de sa formation
  - En cours de législature
    - Pression et contrôle possible de la société civile
  - En fin de législature
    - Pression auprès des partis pour la prochaine législature
    - Suggestion pour le plaidoyer de Vie féminine : demander des budgets orientés sur les résultats et sur le moyen terme – 3 ans

- qui contrôle le budget?
  - Le parlement le vote : il donne l'autorisation au gouvernement de dépenser l'argent selon les priorités établies
  - L'administration assure le contrôle
  - La cour des comptes vérifie le rapport de l'administration
    - Sur le bilan de l'année écoulée
    - Pour le plaidoyer de Vie féminine : demander que le budget soit rédigé de manière plus lisibles! Ce n'est pas accessible au grand public. Et donc au contrôle citoyen!

## Missions du budget

- Le budget traduit les choix politiques en financement
- Pour se donner les moyens de réaliser ces missions
- Ces missions sont reprises dans la déclaration gouvernementale qui est la feuille de route de l'exécutif pour le temps de la législature.



## Le budget autorise :

- Le budget autorise le gouvernement à effectuer les dépenses qui y sont mentionnées et de procéder au recouvrement des recettes qui y sont définies
- Sans budget : pas de dépenses permises, pas d' action gouvernementale!!

## Le budget fait loi

- Le budget a un caractère légal - pas équivalent à une loi mais est voté comme telle.
- Budget = une loi d' un point de vue formel c' est un acte administratif sans contenu normatif mais constituée selon le processus d' un loi (projet + vote)
- Le projet de budget est déposé au Parlement comportant les estimations de recettes et de dépenses établies par le Gouvernement sous la forme d' un projet d' ordonnance. Le Parlement le vote. Il est ensuite publié au Moniteur.

## Le budget a une portée politique

- Le budget est plus qu'une simple estimation et autorisation
- Il est le programme d'action du gouvernement
- Il constitue le reflet chiffré de la politique que le gouvernement entend mener
- En adoptant le budget, le parlement autorise le gouvernement à lever les impôts et à mener une politique déterminée grâce à ces moyens financiers

Budget RBC - Periferia - 9/6/10

21

## Comment est constitué le budget régional?

- 4 parties dans le budget
  - Budget des voies et moyens (recettes)
  - Budget général des dépenses
    - = présenté dans l'exposé général des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2009 (novembre)
  - Ajustements au budget des voies et moyens (en cours d'année)
  - Ajustements au budget général des dépenses
    - A chaque fois ce sont des ordonnances soit des lois votées par le Parlement!!
    - Il y a un budget pour chaque parlement COCOF, COCOM, VGC et ARCC (assemblée réunie de la CoCom)
    - Il y a les recettes de la Région et de l'agglomération (Précomptes immobiliers, taxe de circulation, centimes additionnels à IPP)

Budget RBC - Periferia - 9/6/10

22

## Les acteurs du budget

- **Le Gouvernement**

- Il dépose devant le parlement un projet de budget pour financer sa politique

## Les acteurs du budget

- **Le Parlement**

- Il vote le budget (recettes + dépenses) et ses ajustements

## Les acteurs du budget

- **L'administration**
  - Aide le GVT à élaborer et à suivre le budget
  - Récolte les taxes et impôts
  - Assure la trésorerie
  - Tient la comptabilité
  - L'administration répond au gouvernement sur les questions budgétaires

## Acteurs du budget : la société civile aussi

- **NOUS !!** Ceux qui ne sont pas dans la démocratie représentative en soi.
- Société civile : syndicats, fédérations, ONG, mutualité, associations, ...
- La presse
- Les autres niveaux de pouvoir (fédéral, Europe, ONU, ...)
- Les pouvoirs supranationaux
- Influent sur le budget
- ont le droit de contrôler le budget

## Les pouvoirs subsidants

- Les pouvoirs subsidants donnent l'argent mais toujours avec des conditions
  - Ex. Europe alloue des montants pour remplir une mission précise (ex. objectif 1 dans le Hainaut, FEDER à la RBC)
- Ça ne tombe pas dans un pot commun! L'argent doit être affecté clairement à une mission.

## D'où vient l'argent du budget régional?

- Recettes :
  - Impôts directs et indirects :
    - IPP
    - TVA
    - Précompte immobilier
    - Taxes (TVA, régional, recyclage, taxes de circulation, amendes, ...)
  - Dotations,
  - Emprunts
  - Revenus de la dette

## Budget RBC

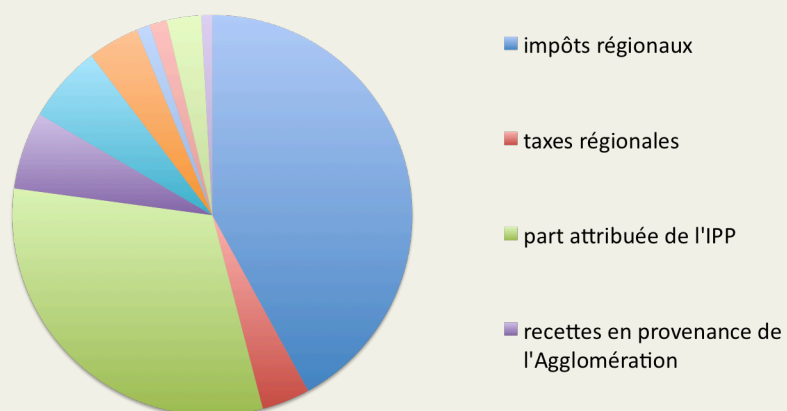
Recettes	Origine	Dépenses	Dettes	Origine
Recettes fiscales	-Taxes -Impôts	Dépenses d'engagements	Dettes directes propre	emprunts à court et long termes
-Recettes non fiscales - impôts régionaux -	-Partie de l'impôt des personnes physiques attribuée à la RBC - transferts de l'état fédéral -Recettes affectées aux fonds organiques	Dépenses de paiements (paiements réels effectués lors de l'exercice budgétaire en cours)	- Dette directe reprise - Dette indirecte	Provenant d'autres entités

Budget RBC - Periferia - 9/6/10

29

## Les sources financières du budget

2009



Budget RBC - Periferia - 9/6/10

30

## Détails des recettes

- Dotation d' une partie de l' IPP (loi spéciale du 13/07/01 sur dotation IPP aux régions)
- Impôts régionaux

## Les Dépenses

- Dans le budget il y a 30 missions qui sont autant de postes de dépenses
- Concernant la lutte contre violences conjugales :
  - Ex. 05 - développement d' une politique d' égalité des chances
  - Ex. 09 – protection contre l' incendie et Aide médicale urgente
  - Ex. 25 – Logement et habitat

## Dettes régionales bruxelloises

- S'élève à 2,5 milliards d'euros (en hausse constante depuis 2002)

## Comment se présente le budget ?

- Selon les 30 missions, on présente le tableau des recettes et le tableau des dépenses
- Recettes – source – somme – taux de réalisation
- dépenses – mission à laquelle c'est affecté – taux de réalisation



### III. Pourquoi se poser la question du budget quand on est citoyen?

- Comprendre d'où vient l'argent public
- Comprendre à quoi il est affecté
- Disposer de données de base précises
- Comprendre les procédures
- Analyser les orientations politiques

### En conclusion

- Quel est l'intérêt de s'intéresser à un budget?
- Comment fait-on? Où agir? Quand? Auprès de qui?
- C'est notre droit démocratique! C'est notre argent! Principe de solidarité
- Et c'est notre droit de citoyen! Les élus ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent.

- Demander des « comptes » compréhensibles
- Accessibles
- Le droit à une info compréhensible!
- Demander des explications, des éclaircissements,
- Personnes en position de mettre le pied dans la porte – faire inscrire une question parlementaire
- Actions directes ou de lobbying (pression)
- Contacts à prendre avec les partis ou l'opposition
- Droit de poursuivre l'état belge si malversation (plusieurs niveaux d'interpellation).

## Budget : le pied dans la porte !

- Budget livre une série d'infos très précieuses
- Budget : c'est le nerf de la guerre
- Être là au départ – trouver le bon moment pour intervenir en tant que citoyen
- Le suivre en cours : Ce qui a été dépensé

- Élire n'est pas suffisant. Il faut agir comme citoyen tout au long de la législature
- On a le droit de regard
- On est responsable via nos impôts, notamment

## Documents essentiels pour en savoir plus

- [http://www.bruxelles.irisnet.be/cmsmedia/fr/expose\\_general\\_du\\_budget.pdf?uri=43742a961124f9b40111277de58f007e](http://www.bruxelles.irisnet.be/cmsmedia/fr/expose_general_du_budget.pdf?uri=43742a961124f9b40111277de58f007e)
- [http://www.bruxelles.irisnet.be/cmsmedia/fr/budget\\_des\\_recettes\\_voies\\_et\\_moyens\\_de\\_la\\_region.pdf?uri=43742a961124f9b40111278057430098](http://www.bruxelles.irisnet.be/cmsmedia/fr/budget_des_recettes_voies_et_moyens_de_la_region.pdf?uri=43742a961124f9b40111278057430098)
- [http://www.bruxelles.irisnet.be/cmsmedia/fr/budget\\_des\\_depenses\\_de\\_la\\_region.pdf?uri=43742a961124f9b401112783d2e700b2](http://www.bruxelles.irisnet.be/cmsmedia/fr/budget_des_depenses_de_la_region.pdf?uri=43742a961124f9b401112783d2e700b2)